

1-1-1653

Misère temps (Chaptire XVII)

Recommended Citation

"Misère temps (Chaptire XVII)" (1653). *Feillet, Alphonse*. S.
https://via.library.depaul.edu/vdpstd_fei/5

This Article is brought to you for free and open access by the Studies at Via Sapientiae. It has been accepted for inclusion in Feillet, Alphonse by an authorized administrator of Via Sapientiae. For more information, please contact wsulliv6@depaul.edu, c.mcclure@depaul.edu.

Alphonse FEILLET

La misère au temps de la Fronde et Saint Vincent de Paul

CHAPITRE XVII

Le massacre de l'hôtel de ville a rendu Condé maître absolu dans Paris désert. — L'effroi gagne le duc d'Orléans, et la réaction royaliste en profite pour relever la tête ; le départ de Mazarin pour un nouvel exil fait éclater la mauvaise foi des princes. — La paix devient le cri général. — Le chanoine Le Prévost chef d'une nouvelle *Ligue* royaliste ; texte de l'association que signaient les bourgeois. — Lettre importante de saint Vincent de Paul à Mazarin pour la paix et le retour du roi. — Broussel et Beaufort donnent leur démission de chefs de Paris. — Députations au roi. — Son retour au Louvre. — Bilan de la Fronde, — Misère de Paris ; troisième remise des loyers aux locataires. — Sauf-conduits donnés aux prêtres et aux religieux pour une enquête sur les environs de Paris. — Le *Magasin charitable*.

Au prix d'une courte honte, Condé crut un instant avoir atteint le but qu'il poursuivait : être maître de tout faire dans Paris, sans craindre aucune résistance. Le 6 juillet se joua une scène politique, qualifiée par Mademoiselle «de comédie.» on procéda à l'élection d'un prévôt de marchands. Broussel obtint presque l'unanimité des suffrages ; le «vieux patriarche de la Fronde», ardent de cœur mais indécis de caractère, n'était plus qu'un instrument dans les mains des ambitieux. Son premier acte fut de proclamer l'union de la ville avec les princes. Ceux-ci, espérant un succès aussi facile dans le Parlement, l'avaient convoqué pour le 8 juillet ; mais, à leur grand [424] désappointement, ils trouvèrent les bancs à Moitié vides ¹ ; 80 conseillers, mais pas un seul président, pas un seul des gens du roi, presque tous avaient quitté la ville avec les principaux bourgeois. Malgré leur victoire, les princes n'avaient donc pour Parlement qu'un corps mutilé, dont on pouvait facilement contester les actes ; l'effet de cette désertion fut tel que le duc d'Orléans crut devoir se disculper de la journée de l'hôtel de ville, en témoigna ses regrets, et demanda le procès des coupables. Condé et de Beaufort ne s'associèrent pas à cette protestation.

«Dès le 7, dit Dubuisson, ordonnance du duc d'Orléans affichée dans Paris, portant que «tous boulangers aient incessamment à faire du pain, en sorte que la ville n'en manque point,» et pour venir en aide à cette ordonnance, on pose des moulins à bras pour la commodité publique, au cimetière Saint-Jean, dans l'enclos des Petits-Augustins du faubourg Saint Germain, où un cheval fait moulin à un setier de blé par heure et gratis... A la suite de ces mesures, on vit le pain s'amender un peu à Paris,

¹ En vain Gaston s'était rendu de sa personne chez les principaux parlementaires ; son entrevue avec la femme de Charton caractérise très bien l'effroi qui régnait dans Paris : elle lui demanda «si c'était donc qu'il voulût absolument la mort de son mari, et que n'ayant pas été tué à l'hôtel de ville, Charton dût aller au Palais pour se faire assassiner.» Elle, ajouta «qu'elle ne le laisserait sortir de sa maison que si Son Altesse lui envoyait M. de Valois (son fils) en otage.»

où le petit pain s'est vendu jusqu'à 20 et 24 sols la livre, le gros pain 12 sols, le beurre commun jusqu'à 18 et 20 sols la livre ; le quarteron de vieux œufs, 25 sols, les frais, 3 sols pièce ; le lait 5 sols la pinte.»

Mais à côté de cette amélioration que constate le journal de Dubuisson, il enregistre des faits qui prouvent que la situation au fond n'avait que peu changé : c'étaient toujours les mêmes ravages les mêmes abus de la force, et l'insécurité dans les relations ordinaires de la vie.

«Le 25 juillet, le secrétaire du maréchal de l'hôpital, arrêté dans la rue de la Boucherie, au faubourg Saint-Germain, mené dans une écorcherie, est contraint pour sauver sa vie d'envoyer quérir 1,000 écus [425] qu'il paye à ses assassins.» Les simples particuliers mêmes n'étaient pas à l'abri de ces exigences. «Au sieur Courtois, prêtre sacristain de la paroisse de Saint-Gervais, un filou s'adresse à l'heure qu'il n'y avait plus personne en l'église, et lui demande 20 pistoles, autrement qu'il n'était rien de sa vie.»

Peu à peu cependant quelques membres du Parlement étaient venus se joindre à ce simulacre de cour souveraine ; de son côté, la cour, voyant Paris au pouvoir des princes et l'archiduc prêt à entrer en France avec les Espagnols, se résolut, par un grand effort, à offrir positivement ce qu'un mois auparavant elle présentait comme une simple possibilité : le roi et la reine se décidaient, sur les instances de Mazarin, à le laisser se retirer, «aussitôt qu'à Paris les ordres seraient donnés pour l'exécution de ce qui devait rétablir le calme dans le royaume.»

Le Peuple, crédule dans ses espérances, parce qu'il est toujours en dehors des intrigues des partis, prit naïvement cette déclaration pour les préliminaires d'une paix sérieuse, et la joie se répandit dans Paris ; mais Condé le détrompa promptement : il ne voulait pas de paix, à moins d'avantages exorbitants pour lui et les principaux complices de sa révolte. Le cardinal eût peut-être cédé, si le prince eût consenti à ce que l'exil de Mazarin se changeât en mission d'aller traiter de la paix avec l'Espagne : mission importante dont le succès eût rétabli en grâce Mazarin, auteur de cette paix que tous désiraient ; mais pour cette même raison d'influence, Condé voulait se réserver ce rôle de pacificateur général, qui aurait justifié sa coupable liaison avec les Espagnols. ² Aussi la négociation échoua : Condé n'avait donc plus qu'à rendre les promesses du roi suspectes ; c'est ce qu'il fit dans la séance [426] du 13 juillet. Cent dix membres s'étaient réunis, mais toujours sans présidents ; on décida que la Compagnie remerciait le roi de l'éloignement de son ministre, et annonçait que les princes mettraient bas les armes dès que le cardinal serait hors de France. C'était rompre toute négociation en ordonnant au fier monarque de s'exécuter le premier : la cour, en effet, n'avait plus d'autre alternative que de subir la loi dure et hautaine de Condé ou de laisser

² Une curieuse lettre de Mazarin (7 mai 1652) explique ces démêlés.

les événements suivre leur cours naturel jusqu'à la réaction, que tout montrait comme très-prochaine, et que la conduite du prince devait encore avancer.

Condé ne pouvait maintenir autour de lui cette clientèle militaire et aristocratique qu'en cédant de son côté à toutes ses demandes, à toutes ses exigences : le 15 juillet, au mépris d'un arrêt du Parlement qui ordonnait de n'enregistrer aucun brevet de duc et pair, tant que Mazarin serait au pouvoir, Condé exigea cette formalité pour le duc de Rohan-Chabot, quoiqu'il n'eût été reçu à cette dignité qu'après cinq autres personnages qui attendaient encore la formule, «soit montré» sur leur brevet. Cette faveur exceptionnelle, exigée du Parlement, était probablement le prix du silence que gardait Rohan sur le crime de l'hôtel de ville, crime dont le gouverneur de l'Anjou avait vainement, au rapport de Talon, essayé de détourner le prince : elle irrita toute la noblesse contre Condé.

Le roi, après la réponse du Parlement, avait quitté Saint-Denis pour se rendre à Pontoise : ce changement de résidence, conseillé par Turenne, qui sut ranimer la cour découragée, était une précaution militaire pour arrêter derrière l'Oise l'archiduc de Flandres et le duc de Lorraine ; mais c'était surtout, une rupture de négociations avec Paris. Le 18 un arrêt du conseil donnait un [427] caractère de rébellion à tout ce qui se faisait à Paris : remontant au dernier arrêt du Parlement du 1er juillet comme au dernier acte légal, le roi déclarait nulle toute délibération prise ou à prendre tant au Parlement qu'à l'hôtel de ville, ordonnait d'informer de l'horrible attentat commis contre l'assemblée dûment convoquée, et transférait le Parlement à Pontoise.

A toutes ces attaques, la Fronde devait répondre sous peine d'abdication et de déchéance ; le 19 juillet, cent quarante-trois membres se réunirent ; Broussel proposa, dans un discours écrit à l'avance, de déclarer Gaston lieutenant-général du royaume, dignité presque royale ³, et Condé commandant des armées sous l'autorité du lieutenant général, jusqu'à ce que le roi, «détenu par Mazarin, eût été mis en liberté, et Mazarin chassé du royaume.» En face d'un roi majeur, c'était un crime de haute trahison, et néanmoins la cour des aides, la chambre des comptes et l'assemblée des notables bourgeois de l'hôtel de ville reconnurent sans contradiction ce «brevet d'usurpation.» Le premier soin du nouveau chef fut de nommer à la

³ «Il ne lui manquait plus, comme le remarqua spirituellement le conseiller Catinat (père du maréchal), que le pouvoir de guérir les écrouelles.»

ville de Paris un gouverneur à sa discrétion, en l'absence du maréchal de L'Hôpital, Beaufort fut choisi ; puis d'établir le conseil dont parlait l'acte d'union, conseil de princes, de ducs et pairs, de membres des cours souveraines et du corps de ville. Séguier, mécontent de la cour qui ne lui rendait pas les sceaux, en accepta la présidence au grand scandale de la haute magistrature, et pour compléter la contrefaçon du conseil royal on imita le sceau du roi. [428]

Il fallait se procurer de l'argent, c'est toujours par là qu'un nouveau pouvoir commence, on ordonna de vendre ce qui restait des meubles, «bustes et figures» du cardinal, qui les avait donnés au roi dans le désir de les sauver. On mit sur les habitants de Paris une taxe égale à ce qu'ils payaient chaque année pour l'enlèvement des boues ; on demandait une somme de 800,000 livres à une imposition de soixante-quinze livres sur chaque porte cochère de la ville et des faubourgs, de trente livres sur chaque boutique de marchand et de dix livres sur les petites portes ; on vota en même temps le rétablissement des entrées, des cinq grosses fermes et des divers droits autorisés par la déclaration du 24 octobre, et qui ne se payaient plus depuis les troubles. C'était faire payer assez cher aux Parisiens leur défaite ; une circonstance vint encore aggraver la position : la cour établit de son côté des taxes analogues à Pontoise, Lagny, Corbeil et Melun, de sorte que les denrées qui entraient dans Paris supportaient double péage : ajoutez à ces lourdes charges les désordres des gens de guerre, qui recommençaient de plus belle.

Des événements inattendus vinrent bientôt déconsidérer la nouvelle administration municipale : la mort de Nemours, tué en duel par Beaufort, et la retraite de la Rochefoucauld pour cause de, blessures. Ces deux frondeurs étaient dans le parti des princes les seuls partisans de la paix. Condé, dès lors, tout à fait sous l'influence de madame de Longueville, devait s'engager plus que jamais dans l'alliance espagnole et dans la guerre, comme le devine fort bien Mazarin dans sa correspondance avec l'abbé Fouquet. La lutte entre les deux partis prenait chaque jour un caractère plus grave, plus sérieux les deux Parlements de Paris et de Pontoise se [429] faisaient une guerre d'édits et d'arrêts, annulant mutuellement, leurs actes, de sorte que, dans ce conflit législatif, les peuples ne savaient de quel côté se trouvaient la justice, l'autorité, l'obéissance légitime ; l'anarchie, le désordre étaient plus grands encore dans les esprits que dans le gouvernement. En même temps que cette guerre de papiers, une autre plus terrible se préparait. Au commencement de juillet, l'archiduc Léopold, pressé par les princes d'accourir à leur secours, avait opéré, à Fismes, sa jonction avec Charles de Lorraine, qui était rentré en

France de son côté, après en être sorti pendant une journée pour accomplir sa promesse à Turenne. Avec leurs 20,000 hommes, ils auraient pu se montrer redoutables à Turenne, qui en avait environ 9,000 ; mais ni l'un ni l'autre ne désiraient sérieusement le triomphe des princes : l'Espagne ne voulait que perpétuer nos dissensions pour reprendre les provinces qu'elle avait perdues dans la guerre, et le Lorrain s'accommoder avec la cour, ainsi que le prouve la curieuse négociation publiée par M. d'Haussonville. Le bon sens patriotique d'Anne et de ses conseillers Servien et Le Tellier l'empêcha d'aboutir, malgré les vœux intéressés de Mazarin. Malheureusement, pendant les pourparlers, Charles avait su se glisser à travers les fortes positions de Turenne, et était apparu le 6 septembre dans la plaine de Charenton ; cette fois, l'accueil des Parisiens fut menaçant : ils gardaient rancune des anciens ravages et de la trahison du duc, et l'obligèrent même un jour à se réfugier dans une église pour échapper à la foule irritée.

Les signes de ta réaction devenaient chaque jour plus sensibles et plus nombreux : d'abord la division continuait entre les chefs du parti des princes ; Condé, [430] incapable de Modération, aigri encore par l'insuccès, s'en prenait à Ses lieutenants, aussi les défections se multipliaient. Séguier lui-même fit sa soumission et désorganisa par sa retraite le conseil des princes. L'autorité du due d'Orléans comme lieutenant général du royaume n'avait été reconnue nulle part : le Parlement de Bordeaux seul lui avait répondu. Dans la province de Languedoc, dont il était par sa naissance gouverneur, le Parlement de Toulouse avait enjoint clé «n'obéir qu'aux ordres du roi ;» à Palis même, il fallait des «peines extrêmes pour obtenir une faible part des taxes sur les portes des maisons, et, dans le quartier du duc, malgré l'exemple qu'il avait donné en payant le premier «dizainier, marchand de bas du pont Saint-Michel, n'en peut venir à bout.»

La détermination clé la cour au sujet de Mazarin vin donner une nouvelle force au parti de la réaction : à la fin des longues crises, les transactions que sait faire à propos le parti le plus fort mettent plus vite un terme aux troubles qu'un système de violences, en rattachant à la cause victorieuse les modérés et les timides qui forment toujours le plus grand nombre Sur les remontrances du Parlement de Pontoise, qui ouvrit sa première séance (7 août) par demander l'éloignement du cardinal, sur les instances nouvelles de celui-ci, le roi déclara (12 août) qu'il consentait à laisser partir «ce fidèle serviteur,» et Mazarin (le 19) s'achemina lentement vers son exil de Bouillon : comédie dont les principaux du Parlement de Pontoise «savent le secret» dit lui-même Mazarin dans une lettre du 9 octobre à Fouquet.

Une seconde mesure vint compléter ce premier acte déjà si heureux pour le retour de la paix : le 26 août fut [431] promulgué, toujours par le conseil de Mazarin, un «édit du roi portant amnistie de tout ce qui 's'est passé à l'occasion des présents mouvements, à la charge de se remettre dans trois jours sous l'obéissance du roi.» Ce fut le signal de la déroute de la Fronde ; il ne restait plus à personne de prétexte pour continuer la rébellion : aux princes, depuis le départ de Mazarin ; aux gens compromis et qui ne persistaient que par crainte de châtement, depuis l'amnistie. Dès lors, le courage revint aux plus timides : le 29 août,

«plusieurs assemblées de bourgeois se font ès places et rues de Paris aucuns des plus bardis ont dit aux princes qu'ils iraient demander au roi ses forces pour chasser de Saint-Cloud, Suresnes et toute cette vendange, leurs troupes qui la runèrent, si eux-mêmes ne les ôtent ; plus de 300 vont au palais d'Orléans demander qu'ils puissent faire leurs vendanges ; on les renvoie avec belles paroles. Les troupes des princes se débandent toutes, ici officiers mêmes quittent. Les paysans des environs viennent depuis quelques jours au due de Beaufort et à Broussel demander avec hardiesse qu'on les délivre de ces *restes d'étrangers* (Lorrains et Espagnols) qui les dévorent, autrement ils joueront à la désespérade et s'en défairont. Sur les plaintes vigoureuses que font à S. A. R. ces habitants, conduits par le sieur du Vaussel, marchand linge et dixainier d'entre les deux portes du Palais, le prince de Condé se rendit le lendemain près des troupes et fit prendre deux soldats qui avaient, l'un, arraché une porte d'une maison, et l'autre fait vanterie d'avoir tué les jours précédents des bourgeois, les livra entre les mains du prévôt des bandes pour être exécutés, et même réprimanda de Valon, leur commandant, en tirant l'épée sur lui pour n'avoir pas réprimé ses soldats ⁴.» .

Les temps, on le voit, étaient bien changés les princes commençaient à comprendre qu'on ne pouvait plus abuser de la patience des malheureux peuples ; que partout on voulait la fin de cette guerre exécrée ; qu'il n'y avait plus [432] qu'un seul désir, un seul sentiment, un seul mot, la paix, la, paix ! Eux-mêmes s'y résignaient et écrivaient à la cour pour négocier ; mais il était trop tard. Le roi voulait la soumission sans conditions (29 août). Que de chemin l'autorité royale n'avait-elle pas fait en neuf jours, puisque, dans Dubuisson, on voit que le 20 août, en plein Parlement, le vieux Broussel s'était emporté jusqu'à dire : «Qu'est-ce que le roi ?» Aujourd'hui ce même roi dictait ses conditions, se faisait prier, supplier pour rentrer dans sa bonne ville, et ne laissait d'autre parti à Condé que de se soumettre ou de porter les armes en traître contre sa patrie !

Le peuple profitait de la moindre occasion pour montrer au roi combien il désirait son retour, et combien il était las des princes :

⁴ Voir pour toute cette agonie de la Fronde Dubuisson, qui enregistre jour par jour le mouvement de l'opinion.

«Le 5 septembre au soir, l'on fait des feux de joie et d'artifice pour le jour natal du roi dans divers quartiers et à la croix du Trahoir, où le duc de Beaufort passa, et disent aucuns qu'il n'en témoigna pas être content.»

La seule personne que le cardinal redoute à Paris, c'est de Retz ; la longue inaction de cet esprit inquiet, curieux d'intrigues, trouble Mazarin ; le 6 septembre, il écrit à ses confidents une lettre fort curieuse et qui explique à l'avance la catastrophe finale de Gondy :

«Je vous conjure de vous appliquer à rompre par toutes sortes de voies les desseins du cardinal de Retz et de croire comme un article de foi que, nonobstant toutes les belles choses qu'il fera et les protestations, de sa passion au service de la reine, et de vouloir me servir sincèrement et de pousser M. le prince, il n'a rien de bon dans l'âme ni pour l'État, ni pour la reine, ni pour moi. Il faut donc bien garder les dehors et empêcher qu'il ne s'introduise et qu'il ne puisse jouer en apparence la cour, ni à Paris, le personnage de serviteur du roi bien intentionné ; car il est incapable de l'être jamais. Vous n'aurez pas grande [433] peine avec la reine sur ce sujet, car elle le connaît trop bien pour s'y lier jamais⁵.»

De Retz, en effet, songeait à sortir de son obscurité par une démarche éclatante, qui pouvait, en cas de réussite, non-seulement assurer sa rentrée en grâce, mais lui assurer crédit et faveur en l'absence de Mazarin : il voulait reprendre à la fin de la Fronde, grâce à son titre de pasteur spirituel du diocèse, le rôle de pacificateur général qu'il avait essayé de jouer au commencement, le jour des barricades, devant la statue de Henri IV. Se mettre à la tête d'une députation du clergé de Paris, et la conduire à la cour, c'était un prétexte pour aller chercher le chapeau de cardinal, arrivé depuis peu de Rome, une occasion de traiter au nom du duc d'Orléans, et peut-être de se faire retenir à la cour. Le 9 septembre une longue suite de carrosses, remplis de chanoines du chapitre de N.-D. et de curés de Paris, escortés des gardes du duc d'Orléans et de nombreux gentilshommes, se rendit à Compiègne auprès du roi, qui les accueillit parfaitement. A l'habile et éloquent discours du fin moqueur de Retz, Louis répondit par écrit qu'il était bien disposé à retourner à Paris, mais qu'il fallait que «les Parisiens fissent quelque chose pour hâter ce retour, en ne souffrant plus le pouvoir violent de ceux qui voulaient faire durer les troubles ;» quant aux autres projets que le Coadjuteur espérait mener à bien dans ses entretiens avec le roi et la reine, il dut y renoncer, en se voyant renvoyé aux yeux et aux oreilles de Mazarin, les sous-ministres Servien et Le Tellier.

La réponse significative du roi, une fois connue à [484] Paris, fut bien vite comprise. Dès le lendemain, dit Dubuisson,

⁵ Lettre de Mazarin au procureur général Fouquet du 6 septembre.

«Le curé de Saint-Jean en Grève s'en entretenait en plein prône, et ce jour-là le duc Charles passant sur le pont Neuf seul en un carrosse de M. d'Orléans, quelques bourgeois disaient à haute voix qu'il fallait le jeter dans la rivière.»

Bientôt même, grâce aux agents de la cour qui travaillaient la bourgeoisie et le peuple de Paris, on forma une espèce de conspiration, dont Retz essaya vainement un instant de se faire le chef ; mais on lui préféra un chanoine de Notre-Dame, conseiller au Parlement, Le Prévost, celui qui déjà s'était signalé par son zèle le 20 avril. Cette conspiration prit pour cocarde un morceau de papier blanc qui, dès lors, remplaça, dans Paris la paille des princes : on ne pouvait en faire partie qu'en signant une déclaration dont nous avons retrouvé un exemplaire dans les Manuscrits de la bibliothèque impériale :

Ordre du roi, dont M. Le Prévost, conseiller au parlement, a fait faire dans le Palais-Royal, le 27 septembre 1652.

S. M. étant bien informée de la continuation des bonnes intentions des bourgeois et habitants de sa bonne ville de Paris, pour son service et pour le bien commun de ladite ville, et des dispositions dans lesquelles ils sont de s'employer de tout leur pouvoir pour y remettre toute chose en l'état auquel il se doit, et pour se tirer de l'oppression où ils sont présentement et se remettre en liberté sous son obéissance, S. M. a permis et permet auxdits habitants et à chacun d'eux et particulier et en tant que besoin serait, elle leur enjoint et ordonne très expressément de prendre les armes, s'assembler, occuper les lieux et postes qu'ils jugeront à propos, combattre ceux qui se voudront opposer à leurs desseins, arrêter les chefs et se saisir des factieux par toutes voies et généralement faire tout ce qu'ils verront être nécessaire et convenable pour rétablir le repos et l'entière obéissance envers S. M., et parfaire que ladite ville soit gouvernée par l'ordre ancien et accoutumé, et par ses magistrats légitimes, sous l'autorité de S. M., laquelle leur donne tout pouvoir de le faire par la présente qu'elle a [435] signée de sa main, et y a fait apposer le cachet de ses armes, voulant servir de décharge et de commandement à tous ceux qui agiront en quelque manière que ce soit pour l'exécution d'icelle. Donné à Compiègne, le 20 septembre 1652.

Louis.

Louis LETELLIER.

Nous soussignés, bourgeois et habitants de Paris, du quartier de... reconnaissons avoir donné pouvoir de solliciter près de S. M. l'obtention de l'ordre dont le projet est ci-dessus, lequel nous promettons d'exécuter chacun selon nos pouvoirs, et pour cet effet nous joindre aux autres serviteurs qui sont fidèles et affectionnés au roi et qui sont dans les autres quartiers de Paris, qui ont signé le même pouvoir, avec lesquels nous nous joignons dès à présent pour notre défense particulière les uns des autres, en telle sorte que s'il arrivait qu'il fut fait insulte par qui que ce soit à un particulier d'entre nous et des autres quartiers, nous promettons d'en entreprendre la défense à force ouverte, le tout pour parvenir à la paix, tranquillité de la ville et rétablissement du commerce sous l'obéissance de S.M.⁶

Vincent de Paul qui avait à plusieurs reprises, en vue de la paix, essayé son crédit auprès de la reine et de Mazarin dans la première Fronde, ne pouvait rester indifférent dans un moment où tout le monde s'agitait pour procurer cette paix, objet de tous les vœux. Après s'être inutilement entremis pour

⁶ Bibl. imp., ms. 246, suppl. fr. — Recueil de pièces relatives aux troubles de France en 1652. — M. Bazin, le meilleur historien de la Fronde, s'est étrangement trompé dans toute cette affaire faute d'avoir connu ces documents authentiques.

réconcilier le roi et les princes pendant le séjour de la cour à Saint-Denis, ainsi que le prouve un billet des premiers jours de juillet 1652, après avoir écrit, le 16 août, au pape Innocent X, imploré ses prières en lui demandant de renouveler les tentatives d'intervention qu'il avait déjà faites par des lettres pontificales ou par son nonce apostolique «afin de réunir la royale divisée et d'éteindre la guerre civile,» Vincent se décide à s'adresser directement à Mazarin et lui [436] envoie cette longue lettre dont la copie authentique se trouve aux *Archives de la Mission*.

11 septembre 1652.

Monseigneur,

le me donne la confiance d'écrire à V. Em. Je la supplie de l'avoir agréable, et que je lui dise que je vois maintenant la ville de Paris revenue de l'état auquel elle était, et demander le roi et la reine à cor et à cris ; que je ne vas en aucun lieu et ne vois personne qui ne me tienne le même discours. Il n'y a pas jusqu'aux Dames de la Charité, qui sont des premières de Paris, qui ne me disent que si LL. MM. s'approchent, qu'elles iront un régiment de dames les recevoir en triomphe. Et selon cela, Mgr, je pense que V. Em. fera un acte digne de sa bonté de conseiller au roi et à la reine de revenir prendre possession de leur ville et des cœurs de Paris. Mais pour ce qu'il y a beaucoup de choses à dire contre cela, voici les difficultés qui me semblent les plus considérables, et la réponse que j'y fais, et que je supplie très-humblement V. Em. de lire et de considérer.

La première est qu'encore qu'il y ait plusieurs bonnes âmes dans Paris, et quantité de bourgeois qui soient dans le sentiment que je dis, il y en a toutefois quantité d'autres qui sont de sentiment contraire, et d'autres qui sont entre deux. A quoi je réponds, Mgr, que je ne pense pas qu'il y en ait que fort peu qui soient de sentiment contraire, au moins n'en connais-je pas un, et que les indifférents, s'il y en a, seront emportés par la multitude et la force de ceux qui ont de la chaleur pour cela, qui est la plupart de Paris, si ce n'est peut-être ceux qui craindraient la touche ⁷, s'ils n'étaient rassurés par l'amnistie.

Secondement, qu'il y a sujet de craindre que la présence des chefs du parti contraire fasse revenir la journée du Palais ⁸ et celle de la maison de ville ⁹ ; à quoi je réponds que l'un d'eux ¹⁰, sera ravi de cette occasion pour se bien remettre avec le roi, et que l'autre ¹¹ voyant Paris remis à l'obéissance du roi, se soumettra, et de cela il n'en faut pas douter, je la sais de bonne part.

En troisième lieu quelques-uns pourront peut-être dire à V. Em. qu'il [437] faut châtier Paris pour le rendre sage ; et moi je pense, Mgr, qu'il est expédient que Y. Ern. se ressouvienne comme quoi se sont comportés les rois sous lesquels Paris s'est révolté ; elle trouvera qu'ils ont procédé doucement, et que Charles VI, pour avoir châtié un grand nombre de rebelles, désarmé et ôté les chaînes de la ville ¹², ne fit que mettre, de l'huile dans le feu et enflammer le reste, en sorte que, seize ans durant, ils

⁷ Vieux mot, châtiment.

⁸ La journée du 25 juin au palais de justice contre le Parlement M. Maynard l'explique à tort par les *barricades*, où les princes, chefs de la seconde Fronde, ne jouèrent aucun rôle.

⁹ Siège et incendie de l'hôtel de ville du 4 juillet.

¹⁰ Le duc d'Orléans.

¹¹ Le prince de Condé.

¹² Révolte des Maillotins, rudement châtiés après la victoire de Rosbecque ; tentative de réforme constitutionnelle d'Eustache de Pavilly troubles à Paris des Cabochiens, guerre civile des Bourguignons et des Armagnacs.

continuèrent la sédition, contredirent le roi plus qu'auparavant, et se liguèrent pour cela avec tous les ennemis de l'État, et qu'enfin Henri III ¹³ ni le roi même ¹⁴, ne se sont pas bien trouvés de les avoir bloqués. De dire que V. Em. fera la paix avec l'Espagne, et qu'elle viendra triomphante fondre sur Paris et le mettre à la raison, je réponds, Mgr, que tant s'en faut qu'elle s'établisse mieux dans les esprits du royaume par la paix avec l'Espagne ; qu'au contraire elle s'acquerra plus de haine que jamais, si tant est qu'on rende à l'Espagnol tout ce qu'on possède de lui, comme l'on dit que V. Em. veut faire ; et, en ce cas, V. Em. doit craindre avec sujet ce qui arriva à Charles III régent du royaume, et couronné roi présomptif, lequel ayant abandonné aux Anglais la Normandie et quelques villes de Flandre, à la charge qu'elles relèveraient de la couronne en souveraineté, enflamma tellement les esprits contre lui, que les États s'étant assemblés extraordinairement pour cela, ce pauvre prince fut contraint de s'enfuir inconnu et mourut misérablement dans un village où il s'était caché ¹⁵.

Que si l'on estime qu'auparavant le retour de LL. MM. en cette ville, il vaut mieux traiter avec l'Espagne et MMgrs les princes, souffrez que je vous dise qu'en ce cas Paris sera compris dans les articles de la paix et tiendra le bien de son amnistie de l'Espagne et de mesdits seigneurs, et non du roi, dont il aura une telle reconnaissance, qu'il se déclarera pour eux à la première occasion. [488]

Quelques-uns pourront dire à V. Em. que ses intérêts Particuliers requièrent que le roi ne reçoive pas en grâce ce peuple, et ne revienne pas à Paris sans elle, ains 1 qu'il faut brouiller les affaires et entretenir la guerre, pour faire voir que ce n'est pas V. Em. qui excite la tempête, ains la malignité des esprits qui ne veulent pas se soumettre à la volonté de leur prince. Je réponds, Mgr, qu'il n'importe pas tant que la retour de V. Em. soit avant ou après celui du roi, pourvu qu'il soit ; et que le roi rétabli dans Paris, S. M. pourra faire revenir V. Em. quand il lui plaira, et de cela j'en suis assuré. D'ailleurs, si tant est que V. Em., laquelle regarde principalement le bien du roi, de la reine et de l'État, contribue à la réunion de la maison royale et de Paris, et à l'obéissance du roi, assurément, Mgr, elle regagnera les esprits, et dans peu de temps elle sera rappelée, et de la bonne sorte, comme j'ai dit, mais tandis que les esprits seront dans la révolte, il est bien à craindre que jamais on ne fera la paix à cette condition, pour ce que c'est en cela la folie populaire, et que l'expérience fait voir que ceux qui sont blesés de cette maladie ne guérissent jamais par les mêmes choses par lesquelles les roues de leur esprit ont été faussées. Et s'il est vrai, comme l'on dit, que V. Em. a donné ordre que le roi n'écoute pas MM^{grs}, les princes, qu'il ne leur donne point de passe-ports pour se rendre auprès de LL. MM., que l'on n'écoute aucune députation ni représentation, et qu'à cet effet V. Em. a mis au près du roi et de la reine des étrangers, ses domestiques, qui ferment les avenues de tous côtés pour empêcher qu'on parle à LL. MM., il est fort à craindre, Mgr, si cela continue, que l'occasion se perde, et que la haine des peuples se tourne en rage. Au contraire, si V. Em. conseille le roi de venir recevoir les acclamations de ce peuple, elle gagnera les cœurs de tous ceux du royaume qui savent bien ce qu'elle peut auprès du roi et de la reine, et chacun tiendra cette grâce de V. Em.

Voilà, Mgr, ce que je prends la hardiesse de vous représenter, dans la confiance qu'elle ne le trouvera pas mauvais, surtout quand elle saura que je n'ai dit à personne du monde qu'à un serviteur de V. Em. que je me donne l'honneur de lui écrire, et que je n'ai aucune communication avec mes anciens amis 2 qui sont dans les sentiments contraires à la volonté du roi ; que je n'ai communiqué la présente à qui que ce soit, et que je vivrai et mourrai dans l'obéissance que je dois à V. Em., à laquelle Notre-Seigneur m'a donné d'une manière particulière. C'est de quoi je l'assure, pour être à jamais, Mgr, son très-humble, très-obéissant et très fidèle serviteur.

¹³ Siège de Paris par Henri III après le meurtre des Guise et son assassinat à Saint-Cloud par Jacques Clément.

¹⁴ Louis XIV, lors de la première Fronde.

¹⁵ Ou M. Maynard a mai lit le texte, ou Vincent de Paul confond les noms et les époques ; il faudrait lire *Charles V, le Sage* ; en tout cas, Vincent a fait des erreurs historiques ; il y a probablement eu dans sa mémoire confusion entre Charles le Sage, régent de France, ayant à lutter contre les États généraux d'Étienne Marcel et signant le traité de Bretigny avec les Anglais, et Charles le Mauvais, mourant à la même époque si malheureusement.

Après l'établissement de la nouvelle *Ligue* royaliste les événements se précipitent : sur la demande d'un échevin, avec l'assentiment du duc d'Orléans, Broussel donne sa démission de prévôt, en disant qu'il n'a jamais ambitionné cette charge et qu'on «sait assez comment il l'a acceptée.» Gaston autorise une députation du corps des marchands à se rendre auprès du roi, à Pontoise, pour solliciter son retour ; un des députés, au rapport de la *Gazette*, toucha surtout la cour en représentant

«la misère des pauvres malades de l'Hôtel-Dieu de Paris, qu'il dit monter à 3,000, lesquels on serait obligé d'abandonner si l'on ne mettait bientôt fin à cette guerre qui avait fait perdre à cet hôpital la plus grande partie de son revenu.»

Bientôt une nouvelle députation de la milice bourgeoise se rendit à Saint-Germain, où il la cour était venue s'établir pour se rapprocher encore de Paris, et Beaufort fut lui-même obligé de se démettre de sa charge de gouverneur. Le 12 octobre, le duc de Lorraine quitta la capitale, et son exemple fut imité deux jours après par Condé.,

Il ne restait plus à Paris que le duc d'Orléans ; il n'était ni de taille ni d'humeur à disputer au roi l'entrée de sa capitale ; aussi le roi partit de Saint-Germain le 21 octobre avec Turenne, et, du bois de Boulogne, envoya dire à son oncle de ne pas demeurer dans la ville ; celui-ci s'engagea, par écrit, à en partir le lendemain, ce qu'il fit en effet, se retirant à Blois, où il mourut dans l'obscurité, d'où il n'eût jamais dû sortir ¹⁶. La duchesse d'Orléans, [440] sur le point d'accoucher, reçut l'autorisation d'y rester autant qu'elle voudrait ; sa fille, Mademoiselle, partit bientôt, incertaine de ce qu'elle devait faire, mais désirant rejoindre le prince de Condé. Louis, au milieu des transports de joie des habitants, se retira au Louvre, plus isolé, plus facile à défendre que le Palais-Royal. «Le roi, dit la *Gazette* 1, est dans son Louvre, le soldat à la barrière, et le bruit des tambours et les fanfares des trompettes, qui, ces jours passés, ne servaient que de triste avertissement au bourgeois de se tenir prêt pour la garde et la défense de ses biens ou le salut de sa personne, ne servent plus qu'à exciter les transports de sa joie.» Parmi les premiers qui accoururent au Louvre, on remarqua le cardinal de Retz et le

¹⁶ C'était bien Mazarin qui, de loin, avait dicté cette dernière mesure ; dans une lettre à l'abbé Fouquet, du 19 octobre, on lit : «Que Son Altesse Royale s'en aille dans son apanage, c'est tout ce que nous saurions souhaiter, et ce serait un grand malheur s'il demeurait à Paris, gouverné par M. le cardinal de Retz, M. de Châteauneuf et autres de cette cabale-là, puisque par ce séjour nous serions exposés aux mêmes inconvénients où l'on est tombé par le passé.»

fils de Broussel, qui venait remettre les clefs de la Bastille. Le roi convoqua nominativement ceux du Parlement qu'il voulait conserver à se joindre aux membres revenus de Pontoise, et, tous ensemble, le M, prirent séance pour enregistrer une nouvelle déclaration d'amnistie, qui accordait encore trois jours au repentir des princes. Par un autre décret, il était interdit au Parlement «de prendre ci-après connaissance des affaires générales de l'État et de la direction des finances, et de rien ordonner ou entreprendre contre ceux qui en auraient l'administration, à peine de désobéissance.» Le Parlement se tut, les bannis obéirent, et, de ce jour, bien plus encore que de celui où le roi entra dans le Parlement, un fouet à la main, date l'avènement du pouvoir absolu, le règne du bon plaisir.

Le hasard voulait que ce jour fût exactement celui où, quatre années auparavant, le même Parlement avait [441] imposé à la royauté des conditions de gouvernement dont il demeurait à peine un souvenir. Tout l'intervalle de ces quatre années avait été rempli, par la désolation du royaume, par la perte de son unité au dedans et de son influence au dehors, par la misère des particuliers et l'épuisement des ressources publiques, sans que de ce désordre fût sortie une seule institution féconde pour la réparation des abus et des vices sérieux qui composaient l'ancien régime. Beaucoup d'idées cependant avaient été semées et germeront dans le demi-siècle qui s'ouvre ¹⁷. Le terrain était tellement déblayé des renommées prétentieuses qui, pendant quelque temps, l'avaient occupé, qu'un roi de quatorze ans, une reine décriée, et l'ombre d'un [442] ministre absent, n'y rencontraient plus

¹⁷ Les historiens ont pu souvent remarquer que les mesures d'ordre, de progrès, qui d'ordinaire signalent l'installation des périodes d'autorité, en général ont été empruntées aux idées de l'époque de troubles qui les a précédées et amenées. A son grand honneur et profit, le pouvoir habile fait accepter aux intérêts menacés par la révolution une sorte de compromis qui donne satisfaction aux besoins réels et aux aspirations de la société, et en même temps lui fait faire un pas important dans la voie du progrès. Toute notre histoire en fait foi : c'est dans les projets des États généraux, dirigés par Étienne Marcel, que Charles V va choisir les réformes et les institutions qui lui ont valu le surnom de Sage, et donné à son règne un caractère réparateur. Charles VII le Bien servi puise également dans la grande ordonnance des Cabochiens. L'hôpital et les illustres jurisconsultes qui nous ont laissé l'ordonnance de Moulins sont contemporains des guerres de religion et des luttes ardentes du XVI^e siècle. Henri IV succède à la démocratie de la Ligue ; l'administration de Richelieu doit plus d'une des sages mesures qui recommandent ce ministère, à cette assemblée orageuse des États généraux de 1614, qui lut la dernière de l'ancienne monarchie. M. Laferrière, inspecteur général de l'enseignement supérieur en France, a montré tout ce dont notre législation actuelle est redevable aux discussions fécondes des assemblées de la grande révolution de 1789 ; M. Moreau, éditeur des *Mazarinades*, rédacteur de *l'Union*, a établi avec beaucoup de sagacité que les premières réformes qui ont signalé le règne de Louis XIV ont été conçues et ordonnées sous l'influence des mouvements de la Fronde. On consultera avec fruit sur ce sujet la préface de ses *courriers la Fronde*.

d'obstacle à leur volonté. Mazarin seul manquait au triomphe qu'il avait préparé, malgré son vif désir d'y prendre part, puisqu'il avait été à la peine ; désir qui perce dans toute sa correspondance avec les Fouquet.

Quel triste inventaire le jeune roi pouvait dresser comme résultat final de ces quatre années de troubles ! Qu'étaient devenus ces temps signalés par les grandes victoires de Rocroy, de Fribourg, de Nordlingue, de Lens, triomphes qui aidaient la France, toujours fascinée par la gloire militaire, à supporter avec patience sa profonde misère, ses dures souffrances ? Combien était éloigné maintenant ce jour où, le traité de Westphalie à la main, elle avait espéré imposer à l'Espagne, par un second traité, l'aveu définitif de l'abaissement du grand empire de Charles-Quint et de la supériorité des successeurs de François Ier, l'ancien vaincu de Pavie, le prisonnier de Madrid ! Il avait fallu la lassitude, l'épuisement, l'impuissance, bien réelle déjà, de la monarchie espagnole, pour que la France pût, pendant trois ans, protéger encore, à peu près, ses conquêtes. Mais depuis 1652, en Flandre et du côté des Pyrénées, l'Espagnol commençait à réparer ses pertes : après un siège de cinq semaines, Gravelines se rendait, et Mardyck, abandonné par les Français, retombait aussi sous leur domination : Dunkerque, isolé par ces succès, se trouvait sérieusement menacé, et bientôt, malgré la courageuse défense du comte d'Estrades, l'Espagne, avec l'aide de Cromwell, reprenait cette place importante ; à l'extrémité opposée, elle en reprenait encore une autre plus importante. En Catalogne, le maréchal Lamotte-Houdancourt fit vainement d'héroïques efforts pour, garder Barcelone ; au bout de six mois, il [443] fallut remettre à don Juan d'Autriche, et la province, ut perdue, à l'exception de Roses. Du côté de Italie, l'Espagne triomphait encore, et Casal, ce boulevard de la France, à la conservation duquel Richelieu attachait un si grand prix que deux fois il avait passé les Alpes pour le défendre, Casal se trouvait livré par le due de Mantoue, un de ses petits princes qui se sont montrés de tout temps plus Autrichiens qu'Italiens.

Il était temps aussi qu'on s'occupât de Paris, réduit à la dernière extrémité. Une des premières demandes adressées au roi (24 octobre) fut une requête des locataires de Paris, pour obtenir la remise des termes de la Saint-Jean et de la Saint-Remy, fondée, comme la précédente, sur la misère des Parisiens, misère qui a tué «plus de 50,000 personnes.» L'avocat au conseil, Lefefvre, demande, pour assurer l'exécution, une amende de 1,000 livres pour tous les

contrevenants, propriétaires, sergents et huissiers, en reconnaissant toutefois que cette remise «ne peut tirer à conséquence pour l'avenir ^{18.}»

C'est, on s'en souvient, la troisième fois que se présente cette exemption en l'espace de trois années ! Cette misère frappait tellement tous les yeux, qu'un mois environ avant le retour du roi, il y avait eu une sorte d'armistice entre les divers partis pour permettre le libre exercice de la charité. Nous avons trouvé «trois ordonnances, destinées à servir de passe-port et de sauf-conduit aux prêtres et aux personnes charitables, allant assister les malades dans les villages, avec défense aux gens de guerre de les troubler, sous peine de vie» ; la première est [444] datée du 28 septembre 1652, et signée du due d'Orléans ; la seconde émane du roi, avec la date du le, octobre ; le lendemain, le due de Lorraine en délivrait une semblable. Nous n'en avons pas rencontré au nom du prince de Condé ¹⁹. Cette mesure donna naissance à une enquête dont les résultats confirment les détails précédemment connus dans les *Relations*, auxquelles cette enquête donne un cachet d'authenticité et de véracité irréfutable : «Dès qu'il y a eu une ouverture des passages, dit le document imprimé, Mgr l'archevêque de Paris a jeté les yeux sur l'état déplorable de son diocèse, pour y apporter les remèdes qui dépendent de son autorité et de son ministère.» L'enquête porte pour titre : «*État sommaire des misères de la campagne, et besoins des pauvres aux environs de Paris, 25 octobre 1652* ;» suivi bientôt d'un second rapport charitable ou «*mémoire des besoins de la campagne, 20 novembre 1652.*» Ces deux pièces, œuvre de l'abbé Feret, vicaire général du diocèse de Paris, sont adressées à l'archevêque ²⁰. Alors même que le nom de Vincent de Paul n'est pas prononcé dans une œuvre charitable, on peut être assuré que le généreux apôtre s'y trouve au moins de moitié : une lettre adressée à un missionnaire, le 24 novembre, vient à l'appui de notre affirmation pour cette enquête :

«Nous vous envoyons 100 livres, écrit-il au missionnaire Senée, chargé de Lagny et des 22 villages voisins... Faites marché avec le chirurgien dont vous me parlez pour visiter et soigner les malades de deux en deux jours. Nous donnons 15 sols à M. Gaucher pour chaque jour ; [445] s'il ne s'en contente pas, donnez-lui davantage... S'il y a besoin de faire marché pour procurer des vivres, faites-le ; écrivez à madame de Herse pour lui demander quelque peu d'argent pour aider ces pauvres gens à faire leur vendange... Je vous prie d'écrire toutes les semaines à M. le grand vicaire ou à moi l'état des choses, et de

¹⁸ Bibl. imp Lb-37/3175 Requête présentée au roi en son château du Louvre. etc.

¹⁹ Bibl. imp. Recueil Cangé F., t. XXVIII, *Ordonnances militaires*.

²⁰ Ces pièces n'apprennent rien de plus que les *Relations* que nous avons déjà citées ; nous les avons d'ailleurs données *in extenso* dans notre travail de la *Revue de Paris* (1856) ; elles se trouvent aussi reproduites dans la *Vie de saint Vincent de Paul*, par l'abbé Maynard, 1860.

n'épargner rien pour sauver la vie de ces braves gens. Il y aura des personnes de qualité qui, bientôt et souvent, iront pour voir comme vous vous comportez ²¹.»

Pour centraliser les dons de nature diverse que la bienfaisance envoyait, un homme eut l'idée d'établir deux magasins généraux ; on allait avec des chariots de maison en maison recueillir les offrandes. Abelly, le premier historien de saint Vincent, nous a conservé le nom de ce pieux laïque, et nous avons été surpris de ne pas le retrouver dans le plus récent biographe de saint Vincent de Paul, M. l'abbé Maynard ; il s'appelait Duplessis- Montbard. De longues recherches nous ont permis de trouver quelques détails sur ce bienfaiteur oublié. Christophe Duplessis, baron de Montbard, était conseiller du roi en ses conseils d'État et privé ; Courtepée (*Description du duché de Bourgogne*) le cite comme un des bienfaiteurs de l'hôpital de Montbard ; en 1662, un *État au vrai des revenus de l'Hôtel-Dieu de Paris* nous le montre comme directeur de cet hôpital. On voit, d'après ces quelques renseignements, qu'il a dû prendre nécessairement une grande part à tout [446] ce mouvement charitable ; c'est donc un nom de plus à inscrire dans les annales de la charité, si peu remplies. Les deux magasins étaient situés, l'un dans la maison de Mme de Bretonvilliers, à la pointe de l'île St-Louis, très-commode pour les envois et pour la charge des bateaux qui devaient porter les secours du côté de Villeneuve-Saint-Georges, Lagny, etc. ; l'autre à l'hôtel de Mandosse, près l'hôtel de Bourgogne, pour tous les lieux voisins de Gonesse.

Il fallait tenir le public au courant du résultat de cette organisation ; on le fit par une nouvelle publication : le *Magasin charitable* (27 pages), publiée à la fin de janvier 1653 ; mais nous n'en avons trouvé qu'un numéro. L'auteur du rapport commence par prévenir le public que l'on n'a pu comprendre dans ce travail toute l'étendue du diocèse, mais simplement les, «lieux entièrement ruinés par la guerre, et où l'on a vu des excès de misères, une désolation extrême ;» on n'a pas tenu compte non plus de quelques stations particulières et passagères, très utiles cependant, puisque, dans quelques-unes, plus de

²¹ Cent lettres tirées de la correspondance de saint Vincent de Paul pourraient montrer avec quel discernement il faisait la charité, quelles précautions il prenait pour ne secourir que de véritables indigents, quelle que fût sa confiance dans ceux qui faisaient une recommandation : nous n'en donnerons qu'une empruntée aux belles collections d'autographes de M. La Verdet (catalogue du 31 janvier 1854). «Au frère Jean Parre, à Saint-Quentin, 6 septembre 1659. — M. de La Haye doyen de Noyon, a recommandé, pour les secours à distribuer, un pauvre gentilhomme nommé M. de la Sablonnière, disant qu'il a été ruiné par le camp volant établi à Miremont, qui lui a pris ses bestiaux et ses meubles, et dissipé ses blés : «Savoir, pour en informer les Dames de la charité, si cela est vrai ? S'il ne reste rien à ce pauvre gentilhomme pour se remettre ni pour subsister ? S'il a des enfants et combien ? etc.»

150 malades ou nécessiteux ont été soignés pendant six semaines ou deux mois ²² par des personnes de piété de l'un et de l'autre sexe.

Une poignée d'hommes, vrai bataillon sacré, animés d'un saint zèle et d'une grande ardeur, vont se répartir dans toutes ces stations ; ils appartiennent à différents [447] corps, mais le même chef les dirige, donne les instructions : cet homme c'est toujours M. Vincent. «La conduite des missionnaires de M. Vincent qui ont beaucoup d'expérience a servi de modèle pour presque toutes les stations,» et sur ce nouveau champ de bataille où la faim, la peste frappent des coups si redoutables et si fréquents, plus d'un soldat de cette armée de miséricorde trouvera la mort ; quant à nous, nous ne pouvons assez admirer cette chrétienne et patriotique intrépidité d'hommes vivant nuit et jour au milieu des pestiférés et des morts, bravant l'infection sous toutes formes pour soulaguer les dernières angoisses des infortunés.

À Corbeil, on ne trouve plus que six capucins ; les autres sont morts ou très-malades. De Corbeil ils s'étendent aux villages d'Essonne, de Villabé, jusqu'à Lonjumeau et Monthléry. — «il y a toujours de 4 à 500 malades,» Le 19 décembre 1652, il y en avait, d'après une relation très-exacte signée des Pères, 632, et 648 le 22 ; depuis le 15 janvier ils ont un peu diminué ; en outre, 168 orphelins et 156 nécessiteux, ce qui signifie, disent-ils, d'extrême nécessité. La station de Lagny est occupée par trois Pères de la Mission, qui gardent encore Étampes, où nous avons déjà vu leur admirable dévouement, ainsi qu'à Juvisy le pieux élan des Récollets ; de là ils parcourent Viry, Orangis, Grigny, Fleury, etc. A la station de Lagny on compte 180 malades, 89 orphelins, 450 nécessiteux ; dans un des villages de cette station, à Chessy, *il n'y a plus d'habitants* ; à Juvisy on compte 150 malades, 70 orphelins, 150 nécessiteux.

À Villeneuve-Saint-Georges, ce sont les prêtres du séminaire de Saint-Nicolas qui viennent en aide aux malheureux. Le bulletin de la misère porte 78 malades, [448] 39 orphelins, 63 nécessiteux ; la station de Brie, desservie par les Picpus, s'occupe de 189 malades, 57 orphelins, 13 convalescents et 87 nécessiteux. Les Carmes déchaussés se sont établis à Tournan et ont à soigner

²² Il y en eut de ce genre une pour Villeneuve le Roi, Orly, Mons, Athis, Ablon. Choisy. Thiais ; une autre pour Grosbois, Villecrène, Mauldre et Serray ; d'autres à Fontenay aux Roses, Varennes, Villejuif, Maisons, Andrezel ; une autre pour Huit-sols ; une pour Noisy le Sec et Champs ; une à Palaiseau ; on assista encore ainsi les pauvres de Boissy le Sec, Laclas, Fontaine, Boissy, Guillerval, Dormay, Morigny, Champigny, Petit-Saint-Marc, Brières, ce qui coûtait par semaine un pou plus de 100 écus.

127 malades, 64 orphelins, 90 nécessiteux. La station de Gonesse est une des plus maltraitées ; cette ville, grenier de Paris au commencement de la Fronde, avec son fameux «pain de Gonesse» a-t-elle payé par un redoublement de misère ce fatal privilège ? Quelle, que soit la cause, on y trouve 215 malades, 5 orphelins ; mais en revanche «les nécessiteux sont en si grand nombre que l'on n'a pu en dresser de rôle, faute de fonds pour subvenir à leurs besoins ; il y a autant de nécessiteux que de vivants, puisque la misère est universelle.» Ce sont les Jacobins réformés qui s'en occupent, ainsi que de la station de Luzarches, où ils ont 140 malades et «des nécessiteux sans nombre par la ruine universelle de ce canton.» A la station de Saint-Denis, on retrouve les Pères Récollets, qui n'ont pas moins de 110 nécessiteux, 116 malades et 45 orphelins ; au mont Valérien, ce sont les ecclésiastiques du séminaire de M. Charpentier : 229 malades, 77 orphelin ; «nécessiteux en trop grand nombre pour les compter et les assister, on ne peut même secourir les convalescents.» Presque à chaque station on trouve ces mois : «On aurait pu plus facilement ajouter un tiers à chaque catégorie de malades et de nécessiteux, si on avait des fonds pour les soutenir.» Quant aux orphelins, on n'admet dans cette catégorie, si digne de pitié, Puisque pour eux la misère doit durer longtemps, que «ceux qui sont âgés de moins de dix ans ; les autres trouvent place, s'ils peuvent, parmi les nécessiteux.» [449]

Arrêtons nous dans ce triste examen, car il est impossible de parcourir ainsi les 193 villages dont parle le *Magasin*. A côté de ces admirables serviteurs de Dieu et de l'humanité souffrante, joignons quelques noms séculiers que nous fournit notre brochure ; le président de Mesmes, qui se dévoue au soulagement des villages de Moissy, Limoges, Fourches et Cramayau ; à Morsati, madame de Vassan ; à Fleury, madame Joly ; madame la présidente de Nesmond pour Montfermeil, Villeparisis, Livry, Bondy ; à Ris, madame de Ris. Honneur à ces âmes d'élite qui comprenaient si bien que *propriété oblige*, et que la possession d'un manoir impose encore plus de devoirs qu'elle n'accorde de droits ! Donnons encore une place d'honneur à ces apôtres non moins dévoués de la science et de l'humanité, médecins, chirurgiens, qui vont s'enfermer dans ces tombeaux infects et ne demandent par jour, pour leur nourriture et salaire, que 15 sous !

L'économie la plus sévère présidait à toute cette œuvre charitable : tous les frais ordinaires de la conduite au magasin et des envois dans les campagnes, tant par bateaux, charrettes, ballots, crocheteurs, qui transportaient, par semaine, de 5 à 6,000 livres de viande, etc., 2 à 3,000 œufs et toutes sortes de

provisions et d'ustensiles, montaient à environ 40 francs par jour : ceux qui dirigeaient l'entreprise étaient de véritables administrateurs des pauvres, comprenant bien qu'ils maniaient les deniers, es malheureux : expression doublement vraie puisque les indigents versaient aussi leur obole, comme le prouve un touchant épisode emprunté à notre *Relation*, que le narrateur n'a pu reproduire sans une profonde émotion : «On ne doit pas mettre en oubli le présent d'une pauvre femme qui, donnant sa garde-robe et ses souliers, retournait [450] pieds nus ; sur ce qu'on lui dit qu'elle avait plus besoin de recevoir que de donner, elle répondit, en simplicité de cœur, qu'elle donnait son meilleur, et fit connaître qu'elle avait plus de lumières que ces riches qui ne peuvent encore concevoir l'obligation de donner leur superflu...» Nous aussi, nous avons été souvent ému en lisant ce noble élan de ces petites gens de Paris «qui toutes contribuaient, dit une lettre de Vincent, du 3 janvier 1653, en voyant ce tronc du *Magasin charitable* suffire presque à la dépense commune» tant il était souvent rempli, «ce tonneau de sel de 8 ou 10 boisseaux, d'où l'on en a tiré jusqu'à 120 et qui s'est toujours trouvé comblé à mesure,» cette corporation des bouchers fournissant près de 6,000 livres de viande gratuitement, ces bonnetiers qui ont, généreusement répandu de l'argent et des objets de leur profession, et à côté cette «vaisselle d'argent ²³ aux riches armes burinées, ces montres et autres pièces curieuses dont, par un saint commerce favorable à la charité, l'on a trouvé le débit à l'égard des personnes à qui la qualité et la condition en pouvaient rendre l'acquisition de bienséance. «Cette association des classes les plus extrême si rare dans l'ancien régime, produit une somme de 12 à 13,000 livres par mois.

²³ Parmi les donatrices de cette vaisselle d'argent, nous trouvons madame de Miramion ; en 1650, clans sa maison, près de Saint-Nicolas des Champs, elle nourrissait et instruisait de petites orphelines. En 1651, elle distribuait plus de 2,000 potages ; en 1652, la misère augmentant et ses revenus ne pouvant suffire, elle vendit son collier de perles 24,000 fr. ; en 1653 sa vaisselle d'argent eut le même sort.

CHAPITRE XVIII

Condé se fait condottiere et va s'établir en Champagne ; misère de cette province, de la Picardie. - Détresse de la cour ; lettres de Colbert et de Mazarin à ce sujet. - Circulaire imprimée de Condé pour forcer toutes les villes ou les villages de Champagne à lui payer contribution. Autre circulaire de Condé, qui autorise la maraude d'hommes par ses troupes. - Misère de la Bourgogne ; le siège de Seurre est la raine de la province. - Dettes de la Bourgogne. - La fin de la Fronde à Bordeaux rappelle la fin de la Fronde à Paris. - Complicité de Condé et, de Conti avec *l'Ormée*. - Lettre de Mazarin au duc de Candale. - État misérable de la Guienne, du Languedoc et de tout le Midi. - Réaction parlementaire, bourgeoise et cléricale. - Soumission de Bordeaux (31 juillet 1653).

La lettre de Vincent, à la date du 3 janvier 1653, dont nous parlions dans le chapitre précédent, montre que les environs de Paris n'était pas seuls à souffrir :

«J'étais allé chez mademoiselle Legras faire une petite conférence à ses filles, lorsque madame la duchesse d'Aiguillon et la présidente de Herse m'ont envoyé quérir chez une d'elles où *je suis pour aviser aux moyens de secourir la Champagne* où sont les armées, qui la réduisent en un pitoyable état.»

Après la soumission de Paris, Condé ne pouvait plus compter réellement que sur son armée ; il résolut d'en faire son refuge, en même temps que son moyen d'action et de puissance. Dans ce siècle de guerre, le rôle de con.